

**DELIBERATION N° 5 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR  
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Réunion du 12 octobre 2006**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni  
le 12 octobre 2006 à 14h30**

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Hubert RENIE, M. Jean-François DESMAZIERES, Mme Sophie LOVY, M. Didier BOIKO, M. Gérard BLONDEL, M. Thierry KLOCKENBRING, M. Jean-Christophe DEBERRE.  
M. François PERRET, M. Marc FOUCAULT, M. Jean-Marc GOURSOLAS.  
M. Laurent GARNIER, M. Erik LINQUIER.  
M. Robert DEL PICCHIA  
M. André FERRAND, M. Jean-Pierre BAYLE, M. François DENIS, M. Abdelouhab BOUKOURAYCH.  
M. Didier PEREME, M. Michel BOUDOUX, M. Roger FERRARI, M. Patrick SOLDAT, M. François TURLAN.

*Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Didier COULOMBEL, M. Jean SARREO.*

**POINT N° 5 : subventions pour établissements hors réseau**

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à verser des subventions aux établissements homologués suivants:

- école française de Bujumbura (Burundi), 25000€ ;
- école de la Francophonie de Tananarive (Madagascar), 6250€ ;
- cours Sainte Marie de Hann à Dakar (Sénégal), 2525€ ;
- collège des Saints Cœurs à Beyrouth (Liban), 481,40€ ;
- Shouf National College à Beyrouth (Liban), 842,20€;
- collège des Frères Mont La Salle à Ain Saadé (Liban), 585,12€ ;
- collège Notre Dame de Jamhour à Beyrouth (Liban), 624,12€ ;
- école du collège Pierre Poivre à Helvétia (Ile Maurice), 781,49€.

VOTE POUR : 22

CONTRE : 0

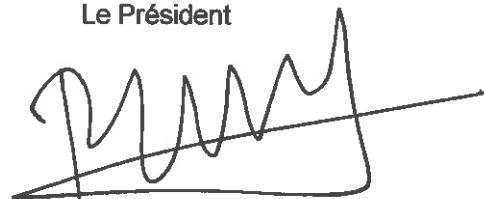
ABST. : 1

Pour exécution,  
La Directrice



Maryse BOSSIERE

Le Président



Philippe ETIENNE

**Destinataires**

Monsieur le ministre des affaires étrangères.

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre délégué au Budget et à la réforme de l'Etat.